

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 541 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue Saint-Andre-des-Arts (6e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Régine Deforges (1935-2014) éditrice et romancière a vécu dans cet immeuble de 1969 à 2014. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO